<u>Centre de formation pratique</u> 73B Avenue du Maréchal Leclerc 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Tél: 06 72 54 51 07

Mail: manmatformations@gmail.com



<u>Siège Social</u> 58 avenue Georges Cleme 94700 MAISONS ALFORT

AIPR pour OPERATEURS (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

## **PUBLIC CONCERNE:**

Tous salariés ouvriers de travaux publics ou privés devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:**

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme antiendommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

### **PRE-REQUIS:**

Occuper des fonctions d'ouvrier de travaux publics ou privés et devant conduire des machines (pelle, tractopelle, grignoteuse, etc...)

## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES:**

Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,

La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS:**

De 2 à 12 personnes

## **INTERVENANTS:**

Formateur qualifié.

## Base réglementaire

Article R. 554-31 du code de l'environnement Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié

Arrêté opérateur l'examen par QCM

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

#### **FORMATION:**

en rapport :

Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application

**DUREE** 

1 jour

7 Heures

Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...

Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage. Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C). Définitions – Glossaire

- 2. La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- 3. Le guide technique :

Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles

Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
Les cas de dispense
Les pages sensibles du guide technique.

La compréhension des normes.

- 4. L'exécution des travaux Le marquage-piquetage Cas particulier des travaux urgents - « ATU » L'Application du « guide technique » La reconnaissance sur le terrain En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- 5. La structure et l'architecture des ouvrages. Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants. Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non. Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.
- 6. Evaluation (QCM)

# Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

Avis après formation Certificat AIPR vierge Attestation de formation Livret pédagogique